

Réunion du 15 mai 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2017/208 - 03050 - Maintenance et entretien des bâtiments
Proposition du programme de travaux de maintenance dans les
bâtiments départementaux
(hors collèges)

Dans le cadre défini par la délibération du Conseil Départemental du 5 février 2016, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, et sur proposition de son président, autorise son président à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent dans le programme annexé à la présente délibération ;
- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170515-lmc1108196-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/05/17